

# RÈGLEMENT DU CHALLENGE RUNNING FAPF 2026

## 1. PRINCIPE

Sur proposition de la Commission running, la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF) organise un challenge running baptisé *CHALLENGE RUNNING FAPF*.

Il a pour vocation de promouvoir les courses running (courses sur route et trails) sur le territoire et fidéliser les participants aux courses organisées par la FAPF.

Le challenge se déroule sur une année civile et regroupe les 4 courses organisées par la FAPF pour la première édition de ce challenge qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et s'achève le 31 décembre 2026.

## 2. REGLES DU CHALLENGE

Quatre épreuves sont concernées par ce challenge pour l'année civile 2026 :

- Course de 5 km (traditionnellement en janvier), support au championnat de Polynésie du 5 km ;
- Course de 10 km (traditionnellement en juillet), support au championnat de Polynésie du 10 km ;
- Semi-marathon (traditionnellement en septembre), support au championnat de Polynésie du semi-marathon ;
- Crosscountry (traditionnellement en décembre), support au championnat de Polynésie du crosscountry ;

A ces courses sont associées des lots offerts aux finishers par la FAPF.

Le challenge est ouvert aux athlètes femmes et hommes, non licenciés et licenciés, sans distinction de catégorie.

Pour être éligible au tirage au sort des gains offerts par la FAPF, l'athlète doit :

\*avoir participé à l'ensemble des courses citées ci-dessus

\*être finishers sur chacune de ces courses

Exception : les athlètes qui représenteront PYF aux Oceanias de Gold Coast seront comptés comme "présents" au 10 km FAPF qui se déroulera le même week-end

## 3. DIFFUSION DES RESULTATS

La liste des coureurs éligibles au tirage au sort (établi par la commission – membre désigné) sera établie après chacune des 4 courses. Pour les 3 premières courses et sous 8 jours, cette liste sera transmise à la DT de la FAPF pour publication au plus tard 48h après transmission. La liste éligible finale sera établie à l'issue de la dernière course de l'année du challenge (le cross). Les résultats seront publiés sous 48 heures sur le site de la FAPF.

#### 4. TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera réalisé par la Présidente de la FAPF, en présence d'un membre du Bureau Fédéral et de la Présidente de la commission running lors de la dernière des 4 courses (cross country).

Les gains par tirage au sort sont les suivants :

- 2 bons d'achat d'une valeur de 30 000 F dans un magasin sport partenaire (1 F et 1H)
- 2 bons d'achat d'une valeur de 15 000 F dans un magasin sport partenaire (1 F et 1H)
- 2 inscriptions (2F et 2H) offertes sur les 4 championnats de l'année suivante (+ goodies selon le partenaire)

#### 5. RECLAMATIONS

Le délai de réclamation par épreuve est fixé à **10 jours** après la parution des résultats de la course sur le site Internet de la FAPF.

La Commission running étant seule juge, les réclamations doivent être adressées par courriel à l'adresse : [cr@fapf.pf](mailto:cr@fapf.pf). (copie DT : [dt@fapf.pf](mailto:dt@fapf.pf)).

#### 6. CLOTURE DU CHALLENGE

La remise des lots s'effectuera à l'occasion de la dernière course du challenge annuel (cross) directement à l'issue des podiums de ladite course.

En l'absence du bénéficiaire d'un lot (pas de représentation possible), ce dernier ne sera pas remis en jeu.